



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

**ENTRÉES EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 326-2017 (RMH-450)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2011 (RMH-450) PORTANT SUR LES
NUISANCES, NUMÉRO 327-2017 (RMH-330) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 251-2011
(RMH-330) PORTANT SUR LE STATIONNEMENT ET NUMÉRO 328-2017 (RMH-460)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2011 (RMH-460) PORTANT SUR LA
SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le conseil a adopté par résolution les règlements numéro 326-2017 (RMH-450) modifiant le règlement numéro 253-2011 (RMH-450) portant sur les nuisances, numéro 327-2017 (RMH-330) modifiant le règlement 251-2011 (RMH-330) portant sur le stationnement et numéro 328-2017 (RMH-460) modifiant le règlement numéro 254-2011 (RMH-460) portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

QUE les règlements les règlements numéro 326-2017 (RMH-450) modifiant le règlement numéro 253-2011 (RMH-450) portant sur les nuisances, numéro 327-2017 (RMH-330) modifiant le règlement 251-2011 (RMH-330) portant sur le stationnement et numéro 328-2017 (RMH-460) modifiant le règlement numéro 254-2011 (RMH-460) portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, le 5 juillet 2017.

Ces règlements peuvent être consultés, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 5 juillet 2017


Maxime Boissonneault
Directeur général